

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président
du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa)

Réunion du 7 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois mars à dix-sept heures, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 19 février 2018.

Etaient présents :

Monsieur Pierre-Georges DACHICOURT, Monsieur Bruno ROUSSEL représentant la communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe LEJOSNE**, Monsieur Jean Claude DARQUE, **Monsieur Alain CARLIER, Monsieur Bernard BAYOT** représentant la communauté de communes des 7 Vallées Comm; **Monsieur Freddy BLOQUET**, Monsieur Claude COQUART, **Monsieur Henri BOITEL**, Monsieur Marc RICART, **Monsieur Marcel LECLERCQ**, Monsieur Jean Marie TINCHON représentant la communauté de communes Ternois Com ; **Mr Nicolas PICHONNIER**, représentant la Communauté de Communes du Hauts pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien BRICOURT** représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;

Absents excusés :

Monsieur Jean Claude DESCHARLES, représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Christophe COFFRE, représentant la communauté de communes du Haut Pays en Montreuillois ; Monsieur Thierry CAZIN, Monsieur Guy LAMBERT, représentant la Communauté de Communes Desvres Samer ; Madame Pierrette DUEZ, représentante de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de délégués présents : 10

- Titulaires : 10
- Suppléants :

Nombre de délégués absents représentés :



REÇU LE

28 MAR. 2018

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

EPCI : Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois, Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, Communauté de Communes 7 Vallées Com, Communauté de Communes Ternois Com, Communauté de Communes de Desvres Samer, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Débat d'Orientation Budgétaire

Du 7 mars 2018

Analyse du bilan financier 2017 Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2018

CADRE JURIDIQUE

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations listées par la loi (les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette..).

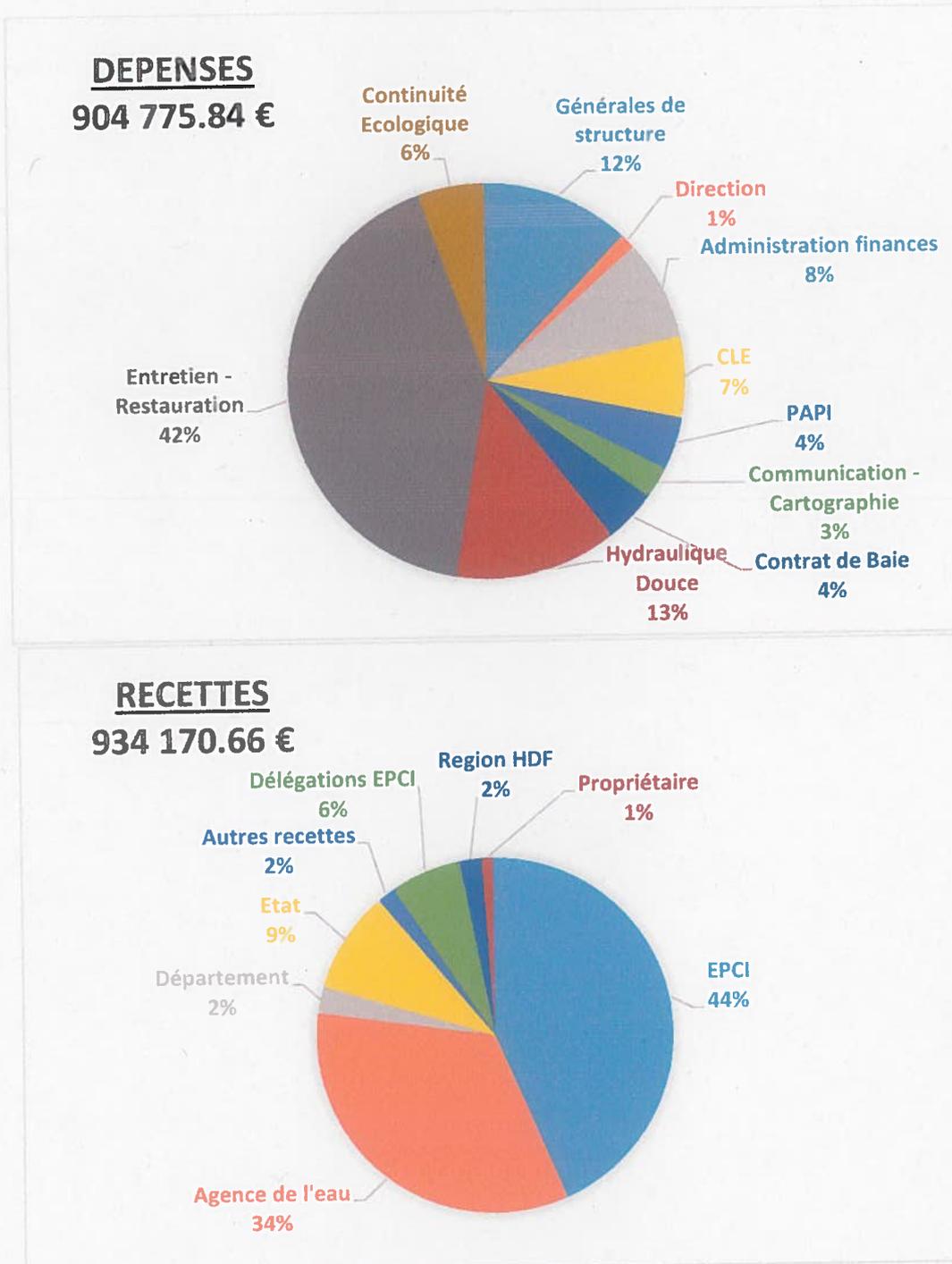
Ce rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité de le présenter à son organe délibérant. Le rapport est transmis au Préfet et doit être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Compte Administratif 2017

Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion et l'affectation de résultat seront soumis au vote des membres de l'assemblée lors de la séance du conseil syndical du 15 mars prochain. Dans l'attente des résultats, les données sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Rapport sur tableau joint adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Analyse des opérations de fonctionnement (Voir tableau détaillé)

Charges de structure :

- Baisse des charges locatives relative à la renégociation du contrat téléphonique et à une consommation d'eau normale (fuite prise en compte en 2016)
- Baisse de notre contrat d'assurance suite renégociation pour le parc de véhicule
- Hausse de la location de matériel relative à un décalage de facturation
- Hausse de la maintenance suite à nos contrats de maintenance informatique et cartographique inexistant auparavant
- Hausse de l'entretien des véhicules relative aux réparations sur nos véhicules vieillissants
- Hausse des frais de déplacement sur la majorité de nos agents et correspondant à la mise en œuvre des nombreux chantiers (hydraulique douce, continuité...). Cette hausse est en partie financée par la subvention forfaitaire sur les postes d'animation.

Malgré ces différentes hausses, la participation des EPCI adhérentes aux charges de structures est en baisse compte tenu de la prise en compte des charges de structures sur les postes d'animation alloués dans le cadre des subventions de l'Agence de l'Eau.

Propositions 2018 :

Avis sur étude pour la gestion d'un parc de location ou achat pour le remplacement des véhicules vieillissants à prévoir au-delà d'un maximum de dépense de réparation des véhicules de 6000 €/an.

Mise à jour des EPI pour l'ensemble des agents de terrain, prévision de 1 EPI par machine.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

RESSOURCES HUMAINES

Entretien Restauration :

Nos équipes de cantonniers de rivière sont composées de 9 personnes :

- 2 titulaires dont un sera placé en retraite anticipé en septembre prochain (coût annuel de ce poste 28 700 base 2017)
- 4 en contrat à durée indéterminée
- 1 en contrat cdd jusqu'au 31 juillet de cette année pour **avis des membres de l'assemblée pour renouvellement CDD ou contrat CDI**
- 2 en contrat emploi avenir prenant fin le 30 juin 2018 et le 31 août 2019, **avis des membres vers un contrat CDD de 1 ou 3 ans**

Sur l'aspect financier et compte tenu des contrats aidés arrivant à échéance, il est à prévoir une fin des aides de l'état ainsi qu'une augmentation des charges patronales et de ce fait une augmentation du reste à charge de 10 000€ pour 2018 soit 20 000€ sur une année entière pour un poste.

Dans le cadre des programmes restauration, une délibération relative au coût journée équipe à hauteur de 750€/jour sera proposée au conseil syndical.

Les membres de l'assemblée adoptent à l'unanimité la continuité d'un poste de cantonnier en CDI ainsi qu'un autre en CDD de trois ans. Compte tenu de la fin des subventions sur les contrats aidés les membres de l'assemblée acceptent l'évolution du coût journée équipe à hauteur de 750€.

Mission Assistance Technique à Maitrise d'Oeuvre – Programme Hydraulique Douce :

Renouvellement de la Mission ATMO pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2018.
Coût annuel du poste 33 000 euros subventionné à 100% (70 % Agence de l'Eau, 30 % par les missions de délégation des EPCI)

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Mission caractérisation et identification des zones humides :

Lors du conseil du 23 octobre 2017, les membres de l'assemblée ont validé la prolongation de l'expertise sur la caractérisation des zones humides initiée par la CLE en autorisant le président à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau et de la Région HDF. Les financeurs ont validés leurs participations. Cette étude sera réalisée en régie par deux agents embauchés sur une durée de 1 an à compter du 3 avril prochain.

Action	ETP estimé	Durée totale	Montant prévisionnel en € TTC
Identification de nouvelles zones humides et caractérisation des enjeux	2 ETP	8 mois	34 560,00
Étude des fonctionnalités	2 ETP	4 mois	17 440,00
Total	2 ETP	12 mois	52 000,00

Partenaires du projet	% d'intervention	Montant en TTC
Agence de l'Eau Artois Picardie	50	26 000,00
Région Hauts de France	30	15 600,00
Symcésa	20	10 400,00
TOTAL	100	52 000,00

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Mission Contrat de Baie :

Pour faire suite à la demande de la CA2BM relative à la prise en charge du pilotage pour la mise en œuvre du Contrat de Baie de la Canche attribuée à l'époque au Symcésa par les Communautés de communes Mer et Terres, Montreuillois et d'Hucqueliers. Une délibération sur la fin de la mission sera proposée au conseil du 15 mars et notifiée à la CA2BM et la CCHPM. Le Comité de baie se réunira le 22 mars prochain et définira de la date du transfert. Le financement de ce poste est de 70% Agence de l'Eau, reste à charge 75% CA2BM et 25% CCHPM.

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Mission Piégeur :

Suite à la demande de la Communauté de Communes Ternois Com nous proposant d'embaucher un piégeur affecté sur leur territoire dans le cadre d'un contrat aidé à 20H semaine sur 12 mois, il est proposé un avis des membres sur la prise en charge de ce poste financé intégralement par la CCT.

Avant de proposer un avis, les membres de l'assemblée souhaitent avoir des informations supplémentaires sur la prise en charge financière de ce poste, le secteur d'intervention de ce piégeur ainsi que sur la mise en place des PEC et plus particulièrement sur le temps formation.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Qu'est-ce que le RIFSEEP ?

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés (Titulaires, Stagiaires, Non titulaires de droit public)

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Le décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré une indemnité de fonctions, de sujétions, de l'expertise (IFSE) complétée par un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le dispositif est donc composé de deux éléments dont un n'est pas obligatoire (le CIA).

L'IFSE (EN DÉTAIL)

Elle est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions étant classées en différents groupes.

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A chaque fonction correspond une typologie de postes par référence à la désignation faite dans les intitulés des fiches de poste de la collectivité.

A noter que le versement de cette indemnité est mensuel et fait l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, de grade suite à promotion et au moins tous les 4 ans pour tenir compte de l'expérience acquise par l'agent sur son poste.

LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Facultatif, son versement peut intervenir en une ou deux fois au cours de l'année. Les attributions individuelles peuvent varier de 0 à 100% du montant maximal et tiennent compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciés au moment de l'évaluation professionnelle.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le RIFSEEP n'est pas un nouveau régime indemnitaire qui s'ajoute aux autres, il les remplace.

Il ne repose pas sur un grade mais sur une fonction.

Il est fondé sur deux types d'indemnité : l'IFSE et le CIA (non obligatoire).

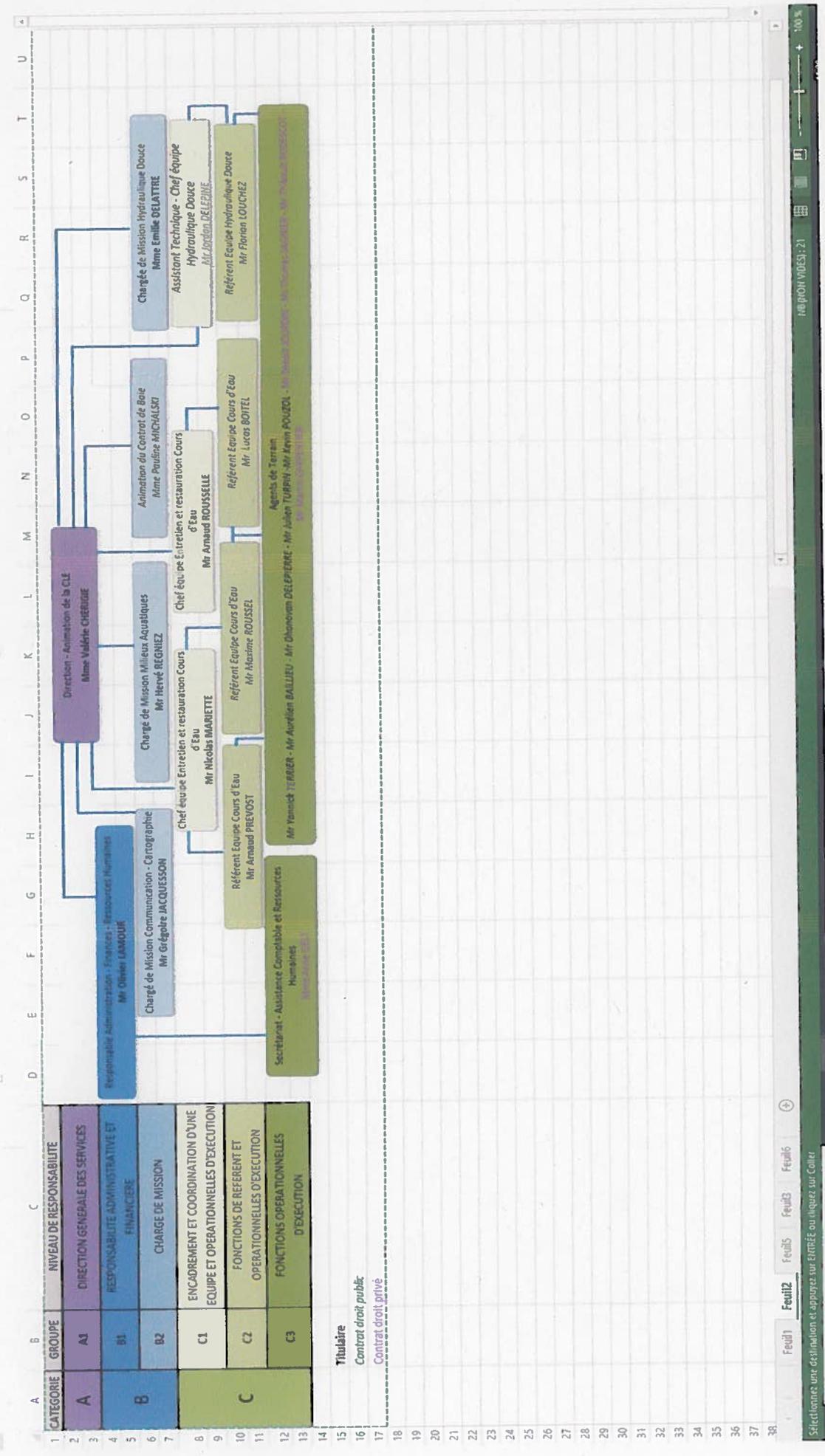
La collectivité n'est pas tenue d'appliquer les montants maxi ou le nombre de groupes déterminés par les corps de L'État de référence (principe de libre administration).

Maintien des montants individuels perçus aux titres des fonctions exercées avant RIFSEEP.

Avis des membres sur les groupes et montants maxi à appliquer

Concernant la mise en place du RIFSEEP, les membres souhaitent que le Président propose également la mise en place du CIA en instaurant un pourcentage lié à l'IFSE et un au CIA. Ce dernier permettant au Président et à la Direction d'avoir un outil de management. Des scénarii devront être proposés lors d'un prochain conseil.

FICHER ACCUEIL INSERTION MISE EN PAGE FORMULES DONNÉES REVISION AFFICHAGE DÉVELOPPER
 Copier Coller Reproduire la mise en forme Presses-papiers
 Remplissage Effacer
 Insérer Supprimer Format
 Normal Nouvelle Mise en forme conditionnelle
 Remplacer Administration - Finances - Ressources Humaines
 Remplacer à la ligne automatiquement
 Remplacer et renvoyer
 Aligner au centre
 Police
 Taille
 Style
 Insatisfaisant Satisfaisant
 Somme automatique Remplissage Effacer
 Rechercher et filtrer Sélectionner



CATEGORIE	GRUPE	NIVEAU DE RESPONSABILITE
A	A1	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
B	B1	RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
B	B2	CHARGE DE MISSION
C	C1	ENCADREMENT ET COORDINATION D'UNE EQUIPE ET OPERATIONNELLES D'EXECUTION
C	C2	FONCTIONS DE REFERENT ET OPERATIONNELLES D'EXECUTION
C	C3	FONCTIONS OPERATIONNELLES D'EXECUTION

Titulaire
 Contrat droit public
 Contrat droit privé

L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, ET D'EXPERTISE (IFSE)

Décision des membres de l'assemblée du Symcéa

INGENIEURS PRINCIPAUX Arrêté ministériel		MONTANTS ANNUELS PAR GROUPE		GRADE	MONTANTS ANNUELS PAR GRADE	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montants maxi fixé par la collectivité	Plafonds réglementaires à ne pas dépasser		Montants mini fixé par la collectivité	Montants mini réglementaires
GRUPE 1	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	60 % du salaire de base	49 980,00€	INGENIEUR PRINCIPAL	20 270,00 €	EN ATTENTE ARRETE

REDACTEURS ET ANIMATEURS TERRITORIAUX Arrêté ministériel du 19 mars 2015		MONTANTS ANNUELS PAR GROUPE		GRADE	MONTANTS ANNUELS PAR GRADE	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montants maxi fixé par la collectivité	Plafonds réglementaires à ne pas dépasser		Montants mini fixé par la collectivité	Montants mini réglementaires
GRUPE 1	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	60 % du salaire de base	17 480,00 €	REDACTEUR	8 650,00 €	1 350,00 €
GRUPE 2	CHARGE DE MISSION	60 % du salaire de base	16 015,00 €	ANIMATEUR	7 850,00 €	1 350,00 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX Arrêté ministériel du 30 décembre 2015		MONTANTS ANNUELS PAR GROUPE		GRADE	MONTANTS ANNUELS PAR GRADE	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montants maxi fixé par la collectivité	Plafonds réglementaires à ne pas dépasser		Montants mini fixé par la collectivité	Montants mini réglementaires
GRUPE 2	CHARGE DE MISSION	60 % du salaire de base	16 015,00 €	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ER CLASSE	4 855,00 €	1 550,00 €

		60 % du salaire de base	16 015,00 €	TECHNICIE N	7 280,00 €	1 350,00 €

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX ET ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Arrêté ministériel du 28 avril 2015		MONTANTS ANNUELS PAR GROUPE		GRADE	MONTANTS ANNUELS PAR GRADE	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montants maxi fixé par la collectivité	Plafonds règlementaires à ne pas dépasser		Montants mini fixé par la collectivité	Montants mini règlementaires
GROUP E 1	ENCADREMENT ET COORDINATION D'UNE EQUIPE ET OPERATIONNELLES D'EXECUTION	60 % du salaire de base	11 340,00 €	AGENT DE MAITRISE PRINCIPALE	3 075,00 €	1 350,00 €
		60 % du salaire de base	11 340,00 €	AGENT DE MAITRISE	6 100,00 €	1 200,00 €
GROUP E 2	REFERENT D'UNE EQUIPE ET OPERATIONNELLES D'EXECUTION	60 % du salaire de base	10 800,00 €	ADJOINT TECHNIQUE	1 620,00 €	1 200,00 €
GROUP E 3	OPERATIONNELLES D'EXECUTION	60 % du salaire de base	10 800,00 €	ADJOINT TECHNIQUE	890,00 €	1 200,00 €

Primes au mérite

Avis des membres de l'assemblée sur un montant global attribué de 9000.00€ au titre de la prime au mérite. Cette somme sera redistribuée sous forme de prime aux agents méritants par le Président et la direction.

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

ETUDE

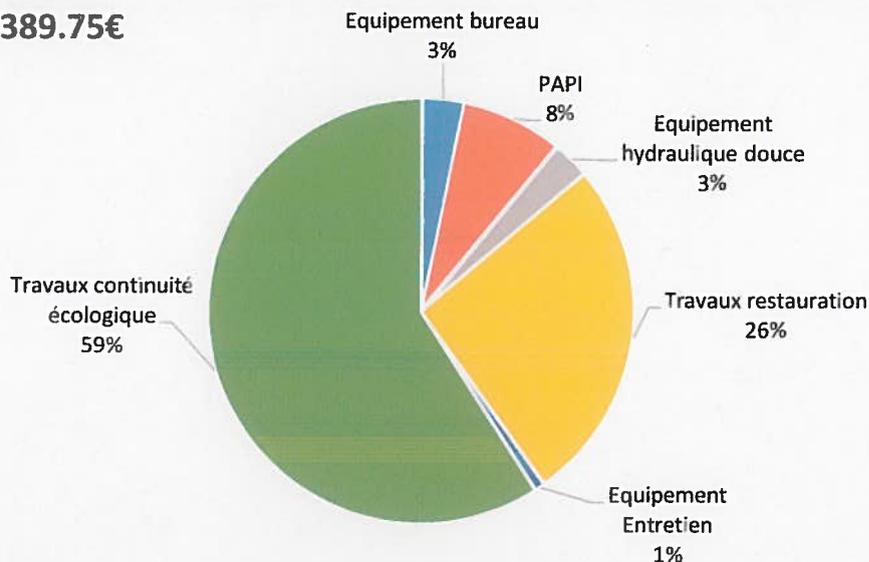
Etude GEMAPI

Suite à la validation par la CAO et les membres de l'assemblée lors de la séance du 20 février dernier, le financement de cette étude sera inscrit au BP 2018 pour un montant de 143 700.00€ financés à 70% par l'Agence de l'Eau soit 100590.00€, le Sycméa 19 584.00 €, 12870.00€ pour la CA2BM et 10656.00€ pour la CCCA.

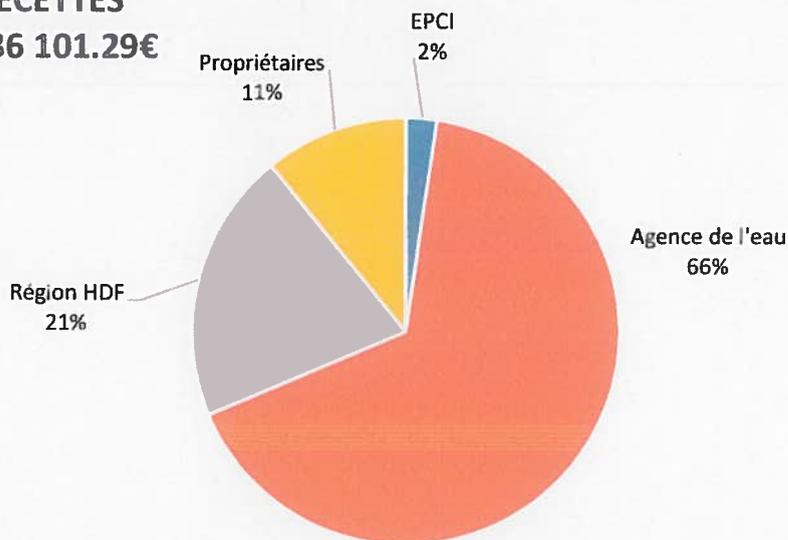
Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES
972 389.75€



RECETTES
1 036 101.29€



Rapport sur tableau joint adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Equipement Bureau

Les prévisions au BP 2017 relatives à la mise en place d'un réseau informatique câblé et du remplacement de 4 postes ont été réalisées pour un montant de 22 829.95 €. L'achat de tablettes pour un montant de 3033.60 €. Un poste non prévu a été remplacé en urgence pour 1 800.00€.

Pour 2018, il est à prévoir le remplacement de 4 postes informatiques à hauteur de 5 000.00€. Deux des anciens postes pourront être utilisés sur la mission zone humides, il est à prévoir l'achat de deux bureaux et du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la mission pour un montant de 1000€.

Propositions adoptées à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Equipement Matériel de Chantier

Equipes cours d'eau

Remplacement d'un véhicule de chantier type trafic, véhicule vieillissant, manque de puissance et de capacité par un véhicule type Master. Prévisionnel 15000€. L'ancien véhicule pourrait être conservé pour les chefs d'équipe diminuant le coût des frais de déplacement remboursés.

Renouvellement du matériel de chantier (tronçonneuse, débroussailleuse ...) 5000€.

Achat d'un treuil adapté sur le microtracteur, 1500€.

Remplacement des téléphones des référents et chefs d'équipes

Propositions adoptées à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Equipes Hydraulique Douce

Avis sur l'équipement ou location d'une grue de 2T, remorque et formation d'un chauffeur.

Après discussion, il a été décidé de prévoir un matériel de transport tout terrain afin d'accéder au mieux sur les chantiers et de prévoir un montant de 20 000.00€

Programme Restauration 2018/2019

Inscription au BP 2018 du programme prévisionnel travaux de restauration 2018-2019 pour la somme de 424 440 € dont 118 300 € pour les équipes de cantonniers. Ce programme est subventionné à 100% reparti sur l'Agence de l'Eau, la Région HDF et les propriétaires.

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Continuité écologique

Complément travaux sur les ouvrages de Anvin, coût 145 698.60€ financés à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par les propriétaires.

Maitrise d'œuvre rétablissement continuité écologique sur la commune de St Pol, 113 912.40€ financés à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par la commune de St Pol sur ternoise.

Mise en œuvre des travaux sur le barrage de Boubers sur Canche, coût de 311489€ financés à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par le propriétaire.

Mission de maitrise d'œuvre sur les ouvrages de Grigny et Beaurainville, coût global 22646.13€ financés à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par l'Europe. Le Symcéa aura en charge de faire l'avance de cette participation Européen (4529.23€) qui sera sollicitée dans la demande de prise en charge des travaux suivant la réalisation de l'étude.

Propositions adoptées à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication et de l'affichage le



28 MAR. 2013

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

REÇU LE

Symcéa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents